

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL N°29**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni le 17 mai 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de votants : 24

Date de convocation : 10 mai 2024  
Secrétaire de séance : Benoit PEIGNE

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE			X	LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES		X Pouvoir à Mme Korosec		DANNACHER MICHELE			X
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE		X		FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUJUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL		X	
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X	
CHEVALIER BERNARD			X		MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X			LAURENT MICHELE		X	
GOIFFON CHRISTIAN				X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
LUX JEAN-MICHEL			X Pouvoir à Reignier		LUCENET THIERRY			X
VIOT DOMINIQUE			X		RIBOLLET ROGER			X
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES		X	
CLEYET-MARREL CLAUDE			X Pouvoir à Mr Peigné		CHAIGNEAU JOELLE			X
LABALME RICHARD			X		MORIN BRIGITTE	X		
ECKERT PIERRE		X			FONTAN CORINE			X
BRUNEL PHILIPPE		X			DOUCET-BON BRUNO		X	
ROBERT MAGALI				X	PERRAUD CAMILLE			X
DAVIDIAN PHILIPPE			X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
ALBAN BERNARD			X		PROST PHILIPPE			X
COTTEY ROMAIN			X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X		
LAIDET ANTHONY	X		X	BEAUDET NATHALIE		X		
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Benoit Peigné assure le secrétariat de séance de l'assemblée.

### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 28 DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2024

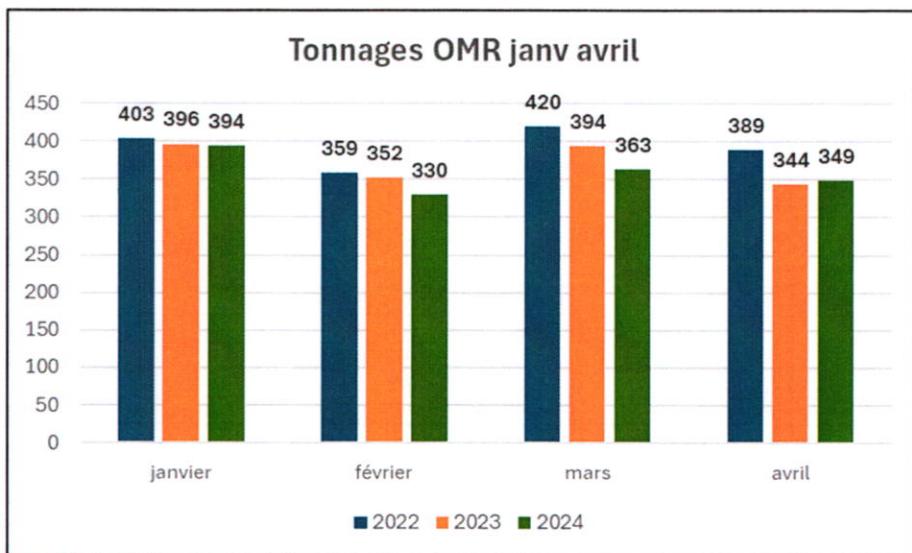
Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

### 3. POINT SUR L'ACTIVITE

Mr Ferré expose les éléments sur l'activité du Smidom de janvier à avril 2024.

#### Ordures ménagères résiduelles :

On constate une décroissance avec 97kg par an par habitant. L'objectif fixé pour 2024 étant de 95kg par an et par habitant.

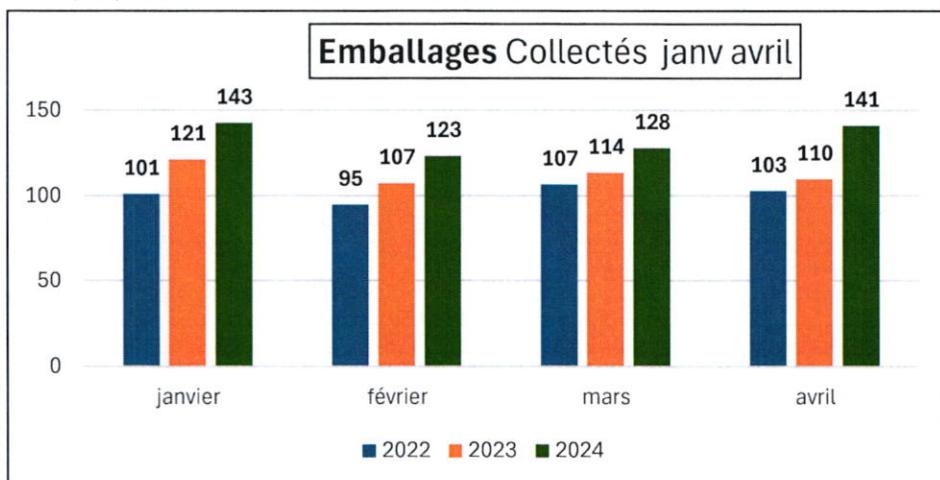


#### Collecte sélective :

Mr Ferré indique que la collecte sur 4 jours par semaine avec un véhicule est compliqué avec les tonnages actuellement collectés.

Plusieurs élus indiquent que l'apport des emballages est compliqué pour les usagers notamment avec la réduction des passages en déchèterie. Mr Peigné indique que la solution pour jeter les recyclables est d'avoir un bac de 240 litres d'occasion avec un sac de 300 litres à l'intérieur. Cela permet d'emporter les emballages uniquement tous les 15 jours en déchèteries.

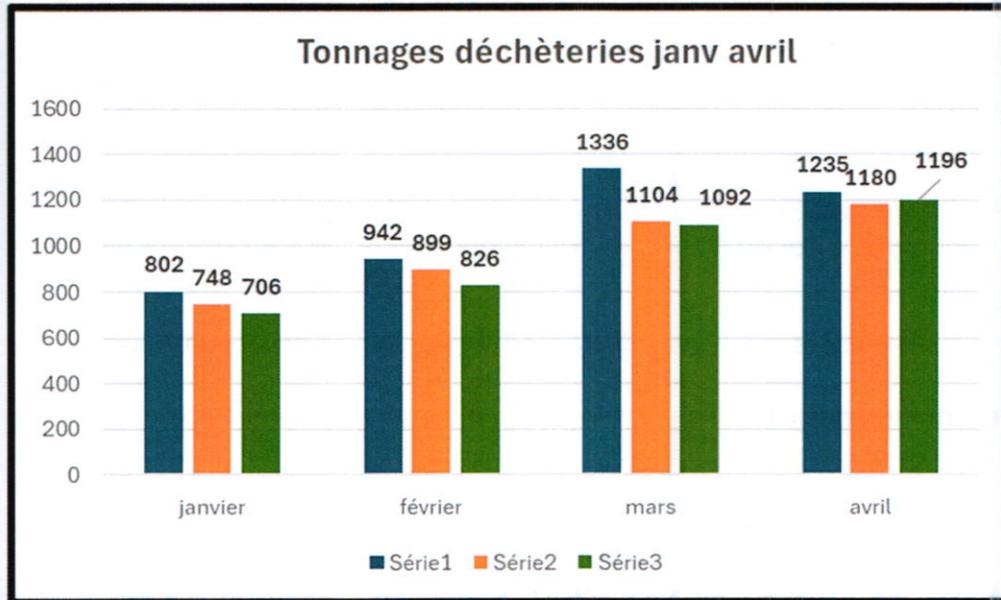
Plusieurs élus sont d'accord pour proposer la vente de sac de 300 litres au Smidom car ils sont compliqués à trouver dans le commerce.



Concernant le verre on constate une décroissance des tonnages de l'ordre de 11% et de 3% pour le flux papier.

### **Déchèteries :**

On constate une baisse de 3% par rapport à 2023. L'objectif pour 2024 étant de -9%. 70% des flux correspondent au flux : Déchets Verts, Déchets Non Recyclables et Gravats.



La collecte ABJ faite par Ecologic est très compliquée.

Mr Le Maire de Perrex intervient et indique qu'il y a peut-être moins de tonnages en déchèterie mais que les déchets abandonnés aux abords des routes sont plus importants. Ce qui augmente le nombre d'heures des techniciens pour les communes.

Mr Ferré indique que les incivilités ont toujours été là.

Mr Jambon réplique que la sobriété ne passe pas par la baisse du nombre de passages en déchèterie.

Mr Ferré poursuit en indiquant qu'il faut expliquer davantage aux usagers et faire prendre conscience aux habitants qu'il faut changer de mentalité pour ne pas augmenter les tarifs. Notre axe est la sobriété. Mr Ferré explique qu'on ne peut pas pénaliser l'ensemble des habitants qui sont vertueux en augmentant les tarifs. |

Mr Ferré précise que le Smidom se bat pour maintenir les tarifs et que la communication est faite par le biais de différents supports : Lettre de la sobriété, courrier, site internet, message par le biais des communes...

Mr Ferré explique que les choix politiques sortent des décisions prises lors des comités syndicaux et que depuis 2019 il y a eu peu d'augmentation de prix. Mais que la phase test de 24 passages en déchèteries pourra être revu en comité syndical au bout d'un an si cette décision ne semble pas satisfaisante.

Mr Jacquet indique que cette discussion sera à intégrer au point suivant sur la facturation des usagers. Qu'il faut faire comprendre aux usagers que le service à un coût.

#### **4. COMPARAISON COLLECTE EMBALLAGES POINT D'APPORT VOLONTAIRE ET PORTE A PORTE**

Monsieur Ferré présente un comparatif technique et financier sur les deux différents modes de collecte.

Mr Ferré indique que sur 2023 cela représente un coût d'un peu moins de 5€ par mois par habitant.

	k€ TTC
Collecte PAV en Régie Cout annuel 2023	
Location évolupac	77
GO et AD blue	55
Réparation entretien	5
Assurances	4
S/T	141
Personnel	73
Total	214
par hab	<b>4,86 €</b>

Mr Jambon indique qu'il faudrait prendre en compte les Kilomètres des usagers dans le calcul.

Mr Peigné indique que nous n'allons pas au Point d'apport volontaire pour les emballages mais aussi pour le verre.

Mr Ferré indique que si l'on devait passer en porte à porte en régie cela aurait un coût important :

Collecte PAP en régie estimation des couts	
Location Benne 26T	66
Go et AD blue	80
Réparation entretien	6
Assurances	5
Amortissement bacs 10 ans	84
S/T	241
Personnel	150
Total	391
par hab	<b>8,89 €</b>

L'option de collecte en sac jaunes occasionnerai également des coûts supplémentaires de tri en centre de tri. Cela va également à l'encontre de démarche de sobriété.

Par ailleurs Citéo recommande de développer la collecte de proximité en point d'apport volontaire.

	Positif (atouts)	Négatifs(handicaps)
	Forces	Faiblesses
<b>interne</b>	Légère augmentation tonnages collectés	Bacs: cout investissement et distribution
	Baisse taux de refus si contrôle (Lixo)	Maintien des PAV pour le papier et le verre
	Projet Lixo à adapter sur Benne.	Utilisation Evolupac (OM seulement)
<b>organisation</b>	Possibilité de passage en multi (emballages et papier) et sacs	Si Sac cout supplémentaire en centre de tri
	Possibilité de sous traiter la collecte emballages	Sacs jaunes: distribution sacs tous les ans
		Travail rippeur pénible
		Difficulté de recrutement chauffeurs si en régie
		Personnel à gérer plus nombreux
		Organisation des tournées (OMR/Emballages)
<b>externe</b>	Opportunités	Menaces
	Amélioration service client, simplification geste de tri	Les sacs jaunes pas exemple de sobriété
<b>environnement</b>		Augmentation de l'abonnement A1 de 12/15 € par foyer
		Quid des colonnes emballages/papier existantes?
		Stockages des bacs jaunes dans collectifs et maison ville
		Problème des jours fériés et calendrier de collecte.

Mr Jambon indique qu'il n'y a plus de service public. Mr Peigné précise que demain si c'était un organisme privé cela sera beaucoup plus cher.

Mr Ferré indique que le Smidom s'évertue à donner un service public à moindre coût. La mise en place de la RI a été compliquée mais il faut éduquer les gens à mieux trier.

Mr Brunel demande si les collectivités qui fonctionnent en porte à porte ont moins de dépôt sauvage ? Mr Ferré indique qu'il ne sait pas mais que le taux de refus est identique. La surveillance caméra permet de neutraliser de façon conséquente les déchets sauvages. Mr Peigné indique que les caméras peuvent être subventionnées pour les communes.

Mr le Maire de Perrex demande pourquoi la méthanisation n'est pas une voie choisie pour les déchets verts.

Mr Agaty, indique que cela est compliqué car tout est mélangé dans les déchets verts et que pour la méthanisation on ne peut utiliser que la tonte.

## 5. PROJET D'INTEGRATION DU MINIMUM ANNUEL DE LEVEES FACTURABLE DANS L'ABONNEMENT A2 (service OMR)

Le projet d'intégration du minimum de levées facturables dans l'abonnement A2 a déjà été évoqué lors de précédents Comités Syndicaux. Mr Ferré demande leurs avis aux membres du comité syndical.

Mr Ferré rappelle le principe de la Redevance Incitative, pour les particuliers, qui est basé sur :

- Abonnement A1 : fonction du nombre de personnes au foyer et du type de logement
- Abonnement A2 : niveau de service de la collecte des OMR (C1, C0.5, PAV)
- L1 : nombre de levées en fonction du volume du bac prix au litre.
- Un minimum annuel de levées facturables pour garantir une évacuation des déchets en conformité avec le règlement de collecte et éviter un « tourisme des déchets ».



Le Maire de Perrex demande si cela n'est pas mieux de partir au réel et de ne pas mettre de minimum.

Mr Ferré indique que cela incite à ne pas mettre de levées du tout ce qui avait été constaté sur l'ex-Com Com Bords de Veyle avant le changement de tarification.

En 2023, avec un mini à 8, pour les particuliers présents sur toute l'année, la différence entre levées réalisées et levées facturées a été de 2 648 levées soit 1,5% des levées.

Mr Ferré explique que le nombre de levées a baissé progressivement (9.9 en moyenne sur une base annuelle pour les particuliers sur les 4 premiers mois 2024) et que la possibilité de changer de bac a déjà permis à de nombreux usagers de s'adapter à leur production d'OMR sans être pénalisé.

L'idée est donc de rester sur un nombre de levée minimum facturable de 6 levées pour les usagers en bac et de 8 levées pour les usagers en Point d'Apport Volontaire.

Le système actuel est donc conservé afin d'éviter le tourisme des déchets.

## 6 BILAN REPAIR CAFE DE THOISSEY

Monsieur Ferré fait un bilan de la première année d'activité du Repair Café de Thoissey impulsé par le Smidom par le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Il rappelle que l'association est composée de 45 adhérents bénévoles (réparateurs, secrétariat, accueil...) et de 125 adhérents usagers des services.

Quelques chiffres sur les 9 séances réalisées :

**224 usagers**

**288 appareils traités soit 909 kg**

**45% des appareils ont été réparés au 1<sup>er</sup> coup**

**24% de non réparables**

**31% en cours pour attente de pièces**

Mr Ferré rappelle le principe du Repair Café : réparer ensemble avec un réparateur. Cela vise à favoriser le réemploi.

Le Repair Café de Mezeriat effectuera une 1<sup>er</sup> session le 15 juin. Mr Dupuit indique que cette mise en place est très appréciée par les citoyens. L'association de Mézeriat pourra effectuer des sessions dans d'autres communes.

## **7 LUTTE CONTRE LES REFUS DE TRI DANS LA COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES**

Mr Ferré indique que nous avons diffusé le tuto Lixo aux personnes intéressées. Mr Ferré précise que la société Lixo interviendra le vendredi 28 juin à 10h30, à la suite du Comité Syndical.

Le contrat signé avec Citéo permet d'obtenir une subvention de 39 000€ espérée sur 2026.

Le Smidom souhaite voir avec Lixo l'enrichissement de leur intelligence artificielle pour reconnaître les erreurs de tri plus précisément.

L'idée est de voir également le rapport entre l'emplacement par rapport aux taux de contamination. Une comparaison entre Communes sera faite trimestriellement.

## **8 DELIBERATION, TARIFICATION DES SACS DE TRI SELECTIF**

L'appel à projet Citéo Hors foyer a engendré une réunion avec les campings qui a permis plusieurs réflexions. Les gestionnaires des campings souhaitent avoir des sacs de tri pour les vacanciers. Les sacs achetés 0,96€ seraient revendus à 1€. Mr Agaty indique également qu'il serait intéressant de proposer aux Air Bnb et aux gîtes ce type de sac.

Le Comité Syndical, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le tarif de 1€ pour la vente de sac.

## **9 CITEO DECHETS ABANDONNES**

Mr Ferré refait un point sur l'appel à projet déchets abandonnés. Le Smidom qui supporte les frais de nettoyage des points d'apports volontaires et des déchets abandonnés ne peut pas répondre car il n'est pas considéré comme un EPCI à fiscalité propre. Mr Jarret indique que les coûts de la propreté effectuée par le Smidom représentent 5% du budget de fonctionnement.

Les Communautés de Communes peuvent toutefois répondre. Le Smidom a envoyé aux 2 Communautés de Communes les indications sur la possibilité de répondre directement à cet appel à projet afin de bénéficier de soutien. La Communauté de Communes de la Veyle a décliné.

Mr Ferré indique que si la Communauté de Communes décline, les Communes peuvent répondre directement à cet appel à projet.

Une délibération doit être prise avant le 30 juin afin de bénéficier de la totalité de la subvention pour 2024. Les Communes de moins de 5000 habitants ont un seul questionnaire à choix multiple à remplir qui est assez simple.

Information post Comité Syndical : La Communauté de Communes ayant également décliné pour répondre à la convention, le dossier a été envoyé à toutes les communes

Voici les soutiens qui pourraient être octroyés par commune :

Intercommu	Code INSEE	Nom de la cc	Population n	Milieu du ba	Soutiens LDA en € par an
CC VAL DE SA	01075	Chaleins	1 382	Rural	1 243,80
CC VAL DE SA	01165	Francheleins	1 594	Rural	1 434,60
CC VAL DE SA	01167	Garnerans	634	Rural	570,60
CC VAL DE SA	01169	Genouilleux	641	Rural	576,90
CC VAL DE SA	01183	Guéreins	1 479	Rural	1 331,10
CC VAL DE SA	01188	Illiat	663	Rural	596,70
CC VAL DE SA	01225	Lurcy	372	Rural	334,80
CC VAL DE SA	01243	Messimy-sur	1 253	Rural	1 127,70
CC VAL DE SA	01252	Mogneneins	786	Rural	707,40
CC VAL DE SA	01258	Montceaux	1 190	Rural	1 071,00
CC VAL DE SA	01263	Montmerle-	3 772	Rural	3 394,80
CC VAL DE SA	01295	Peyzieux-sur	686	Rural	617,40
CC VAL DE SA	01348	Saint-Didier-	2 938	Rural	2 644,20
CC VAL DE SA	01351	Saint-Étienn	1 571	Rural	1 413,90
CC VAL DE SA	01420	Thoissey	1 690	Rural	1 521,00
<b>Total</b>			<b>20 651</b>		<b>18 585,90</b>

Intercommu	Code INSEE	Nom de la cc	Population n	Milieu du ba	Soutiens LDA en € par an
CC DE LA VEY	01042	Bey	291	Rural	261,90
CC DE LA VEY	01046	Biziat	895	Rural	805,50
CC DE LA VEY	01084	Chanoz-Chât	895	Rural	805,50
CC DE LA VEY	01096	Chaveyriat	1 034	Rural	930,60
CC DE LA VEY	01123	Cormoranch	1 162	Rural	1 045,80
CC DE LA VEY	01134	Crottet	1 758	Rural	1 582,20
CC DE LA VEY	01136	Cruzilles-lès	893	Rural	803,70
CC DE LA VEY	01179	Grièges	1 881	Rural	1 692,90
CC DE LA VEY	01203	Laiz	1 313	Rural	1 181,70
CC DE LA VEY	01246	Mézériat	2 217	Rural	1 995,30
CC DE LA VEY	01291	Perrex	842	Rural	757,80
CC DE LA VEY	01306	Pont-de-Vey	1 641	Rural	1 476,90
CC DE LA VEY	01334	Saint-André-	658	Rural	592,20
CC DE LA VEY	01343	Saint-Cyr-sur	1 793	Rural	1 613,70
CC DE LA VEY	01355	Saint-Genis-	486	Rural	437,40
CC DE LA VEY	01365	Saint-Jean-si	1 162	Rural	1 045,80
CC DE LA VEY	01368	Saint-Julien-	838	Rural	754,20
CC DE LA VEY	01457	Vonnas	3 181	Rural	2 862,90
<b>Total</b>			<b>22 940</b>		<b>20 646,00</b>

- Période 2024 /2025:x2
- Période 2026/2028:x3

La convention a une durée de 3 ans renouvelable une fois 3 ans soit au maximum jusqu'au 31/12/2028.

### Process de conventionnement :

- S'inscrire sur la plateforme DA Citeo : <https://www.citeo.com/engagez-vous>, en remplissant le formulaire en bas de la page. Nous validons alors l'inscription et permettons à la collectivité d'accéder à la plateforme.
- Remplir le questionnaire simplifié PLDA, que vous trouverez sur la plateforme après inscription (=Annexe A, 5 questions), et le téléverser sur la plateforme.
- Téléverser également la délibération pour signature de la convention (la délibération doit être datée d'avant le 30 juin pour pouvoir bénéficier de l'intégralité de soutiens. Dans le cas contraire seule la moitié des soutiens seront versés au titre de l'année 2024)
- Valider la demande de conventionnement sur la plateforme.

### 10 QUESTIONS DIVERSES

**SIMPLIFICATION DES DEPOTS DE DECHETS VERTS :** Le Smidom a passé un accord avec la plateforme de compostage Racine qui se trouve à côté de la déchèterie de Feillens. Ce qui peut intéresser les usagers du Smidom du Nord du territoire. Ceci est opérationnel dès maintenant. Au même titre que DCR01 ceci permettra de désengorger les déchèteries pour les gros apports de déchets verts. Pour pouvoir accéder à la plateforme l'usager doit venir avec une facture du Smidom.

Le coût de traitement appliqué au Smidom est le même que celui facturé par DCR01, soit 34€ de la tonne. Ceci est transparent pour l'usager qui n'est pas facturé. Mr Peigné demande si cela décompte un passage en déchèterie. Mr Jarret précise que non, aucun passage n'est décompté pour l'accès aux plateformes de déchets verts Racine et DCR01.

MR RABUEL indique qu'il faut se méfier des horaires. Après confirmation de Mr Jarret, les horaires sont confirmées : **Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.**

**PLPDMA :** Mr Ferré indique que la réunion du CCES qui expose les différentes actions mises en œuvre depuis la mise en place du PLPDMA se tiendra le 22 mai à 19h30. Toute personne est la bienvenue.

### DIFFERENTS POINTS EN COURS :

**-Elaboration du rapport annuel**

**-Lettre de la sobriété n°2 fin mai**

**-Marché déchèterie 2025**

**-Règlement de collecte et règlement déchèterie :** Afin d'éclaircir plusieurs points (non-acceptation des souches en déchèteries, ni des pneus déchirés ou déjantés...)

Mr Rabuel demande pourquoi certains types de pneus. Mr Jarret précise que certains pneus ne font pas parti du périmètre réemploi, valorisation. Les Syndicats des ordures ménagères n'ont pas vocation à reprendre ce type de produits. Nous les renvoyons donc vers les filières appropriés (garagistes, prestataires qui traitent ce type de déchets non ménagers)

**-Néocity :** Qui devrait être en place début septembre. C'est une application qui permet de communiquer des informations via des push et de faire des signalements pour les usagers. Ceci a vocation également à remplacer les SMS pour informer du jour de collecte.

**-Ouvertures déchèteries jeudi Ascension :** 165 accès enregistré.

**-Mézeriat :** Une pétition a été faite par 52 particuliers et 9 professionnels pour contester la mise en place des colonnes d'apport volontaire ordures ménagères en centre bourg.

Mr Dupuit précise que pourtant beaucoup d'usagers sont content du service et que certains usagers demandent à être intégré à ce système de collecte.

Mr Rabuel demande si l'on peut rappeler la facturation à la levée et non au poids dans la lettre de la sobriété. Il remercie Mr Ferré et Audrey DUSSAUGE pour leur interventions sur les déchets verts et le compostage sur la commune de Vonnas un samedi matin. Ceci a permis de former et de sensibiliser une cinquantaine de personnes,

Fin de séance à 10h30.

**LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 28 JUIN 2024**

Le secrétaire de séance

Benoit Peigné



Le Président

Paul Ferré

